



Alliance Nationale Contre la Faim en Cameroun

Participation de l'Alliance à la JMA 2009: Atteindre la sécurité alimentaire en temps de crise



2008: le monde entier vit un cauchemar: la crise financière et économique, considérée à tort au début comme circonscrite aux économies du Nord, étend ses méfaits sur les économies du monde, et particulièrement sur celles du Sud. Un pays comme le Cameroun en subit les effets de plein fouet.

Selon un dossier publié dans la revue Afrique Agriculture No 371 Juillet Août 2009 consacré aux effets de la crise financière sur l'agriculture dans notre pays, les produits d'exportation ont fait une

chute vertigineuse, à l'exemple des secteurs du bois (18% de baisse), de la filière coton (69 000 tonnes en 2008 contre 132 000 tonnes en 2007), du caoutchouc dont les prix ont baissé de 40% du fait notamment de la crise qui frappe les industries de la pneumatique.

Les leçons apprises sont entre autre que le marché à lui seul ne suffit pas à réguler l'économie, que l'absence de réglementation aux niveaux national, communautaire, international, si elle profite au capital, est incontestablement préjudiciable au développement quel que soit le pays.

Comme une réponse à la crise, les gouvernements dans le monde ont passé au peigne fin l'arsenal juridique de leur pays ou de leur communauté pour réajuster, voire inventer le cadre de la réglementation de l'activité économique pour sauver la croissance et l'emploi et ainsi combattre la pauvreté.

Le gouvernement du Cameroun pour sa part a multiplié des rencontres dans les cabinets ministériels, mis en place un comité interministériel pour réfléchir aux solutions à la crise.

Le secteur privé à travers le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM) a présenté une note de conjoncture qui décrit la situation dans certains secteurs et proposé des solutions.

S'agissant du secteur agricole, et au vu de son importance stratégique pour le développement de notre pays, on prend acte des efforts du gouvernement pour donner à ce secteur la place qui est la sienne.

Toutefois, alors qu'un secteur comme l'éducation dispose d'une Loi d'orientation qui définit clairement le rôle des acteurs et l'organisation de l'activité éducative, l'agriculture est dépourvue d'un cadre juridique seul susceptible de réglementer l'activité agricole au Cameroun, les documents de politique agricole qui se succèdent depuis les années 90 ne pouvant en tenir lieu.

Conscient de cette lacune qui a pour conséquence le désordre au niveau des interventions des acteurs qui ne sont ni coordonnées, ni organisées, et l'aggravation de la faim et de la pauvreté, l'Alliance nationale, en collaboration avec le Collectif des ONG pour la sécurité alimentaire et le développement rural (COSADER) s'est engagée depuis plus de deux ans à plaider en faveur d'une loi d'orientation agricole dans la quasi-totalité des rencontres avec les décideurs auxquelles nous avons pris part.

Cette loi représente à nos yeux la base minimum pour permettre de demander des comptes en ce qui concerne l'accès des citoyens à la nourriture et leur droit à l'alimentation, la crise rendant cette démarche encore plus pertinente.

Pour nos activités dans le cadre de la JMA 2009, après la lettre que nous avons adressée le 15 septembre 2009 au Vice Premier Ministre, Ministre de l'agriculture et du développement rural annonçant l'accélération de notre plaidoyer, nous programmons pour le 15 octobre 2009 à la Chambre d'agriculture, une deuxième édition du «dialogue femmes et jeunesse rurales avec les décideurs», la première édition ayant eu lieu à la JMA 2008. Ce sera pour nous l'occasion de faire participer les petites productrices et les jeunes producteurs des deux sexes à ce débat, en présence des décideurs et de la FAO, et de recueillir leurs points de vue.

La Chambre d'agriculture est notre principal partenaire et allié dans ce processus.

Ce plaidoyer va nous conduire également à sensibiliser les députés lors de la session parlementaire de novembre prochain.

Le résultat attendu est qu'un projet de loi d'orientation, élaboré sur une base participative, voie le jour, soit présentée au parlement et voté.

Christine ANDELA
Déléguée de l'Alliance nationale contre la faim Cameroun